

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 134 (2008)
Heft: 11: Énergie et bâtiment

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CULTURE ARCHITECTURALE ET ART DE BÂTIR : NE PAS FAIRE LES FRAIS DES PPP

L'intérêt public lié au maintien d'un environnement bâti de qualité constitue un facteur prépondérant même dans le cadre d'opérations en PPP.

Le président de la Société suisse des ingénieurs et des architectes **sia**, Daniel Kündig, l'a réaffirmé fin mai à Berne : « Une exigence myope de rentabilité domine actuellement les débats autour du partenariat public-privé dans le domaine du bâtiment et des infrastructures. Pour répondre à des tâches communautaires avec davantage d'efficacité que les pouvoirs publics ne pourraient le faire en régie propre, la collaboration avec l'économie privée ne saurait pour autant évacuer le souci de qualité fonctionnelle et esthétique. Or sur ce point, on déplore pour le moment de graves lacunes. »

À l'occasion de l'assemblée des délégués de la **sia**, le président Kündig s'est livré à une critique des procédures en PPP. « Nous devons notamment nous assurer que des opérations en PPP ne sont pas montées afin de contourner les règles de passation des marchés publics par exemple. » Il a également rappelé que les concours d'études, les

Partenariat public privé appliquée à des ouvrages (PPP Construction): les revendications de la SIA

1. Les projets développés en PPP doivent (entre autres) répondre à des besoins relevant de la fonction publique. L'intérêt général de la démarche et les avantages qui en résultent, aussi bien pour l'autorité responsable que pour les investisseurs privés, doivent être démontrés.
2. Les procédures de PPP doivent être menées conformément aux règles régissant les marchés publics.
3. Les procédures de PPP portant sur la construction d'ouvrages doivent être assorties.
4. Lors d'une procédure PPP, les règles du jeu ne peuvent plus être modifiées.

concours pour les études et la réalisation, ainsi que les mandats d'étude sont des instruments qui ont amplement fait leurs preuves pour obtenir la meilleure proposition de solution à un problème posé.

Selon les termes du président, « le maintien d'une culture du bâti implique des concepteurs indépendants. Règles de procédure et conditions contractuelles doivent donc permettre aux architectes, aux ingénieurs et aux bureaux d'étude d'assumer pleinement leur mission professionnelle, dans le cadre d'un PPP également. » Quant à savoir quel type de procédure présente les meilleures garanties pour l'intérêt public, la décision doit être prise en fonction du besoin particulier auquel il s'agit de répondre. Dans tous les cas, les prestations fournies par les concepteurs constituent des prestations de services de nature intellectuelle et à ce titre, elles doivent être rétribuées par des honoraires appropriés : de même, la protection du droit d'auteur doit leur être reconnue.

Insistant sur le fait que la participation à des procédures en PPP représente un gros engagement, tant pour les investisseurs que pour les professionnels concernés, Daniel Kündig engage les pouvoirs publics à commencer par examiner si un projet se prête réellement à ce type d'opération ou pas, à détailler précisément le cadre dans lequel il est envisagé et à définir exactement la procédure qui sera appliquée.

« Nous sommes prêts à apporter notre soutien aux pouvoirs publics » a conclu le président de la **sia** « car en matière de culture architecturale et d'urbanisme, les autorités ne peuvent pas déléguer leurs responsabilités au privé ». Dans cette optique, la **sia** a rédigé une prise de position en quatre points à propos des PPP dans la construction.

(SIA)

RECHERCHES SUR LES CONCOURS : NOUVEAU SITE INTERNET

La Fondation pour la recherche sur les concours de projet dispose d'un nouveau site Internet (<www.research-design-competitions.org>), décliné en français, allemand et anglais.

Ce nouveau site offre davantage qu'une simple source d'information. Tous les contenus de la page d'accueil (qu'il s'agisse de projets de recherche, de décisions juridiques, d'annonces de manifestations, etc.) peuvent être commentés par les utilisatrices et utilisateurs.

L'évolution du site vers une plate-forme d'échange vivante et actuelle, de même que sa crédibilité et son utilité pour les concepteurs engagés dans des démarches de concours reposent en effet sur les informations, les connaissances et les réseaux de la communauté professionnelle. Toutes les annonces relatives à des manifestations, débats ou projets dans le domaine des concours sont donc bienvenues. Communiqués et remarques peuvent sans autre être envoyés par courriel au bureau de la Fondation.

Crée en 2007, la Fondation de recherche sur les concours a pour objectif de mettre en évidence et de pérenniser les savoirs acquis lors de concours de projets. Avec le rassemblement et le traitement de ces données, la Fondation a également pour

Contact et informations

Dirigé par Joris Van Wezemael, le bureau de la Fondation répond à toutes les questions et suggestions la concernant.

Fondation de recherche sur les concours
c/o SIA
Selmaustrasse 16
Case postale
CH – 8027 Zurich
T: 044 283 15 43
F: 044 283 15 16
director@researchdc.org
www.research-design-competitions.org

vocation de constituer une mémoire des projets non bâtis et d'institutionnaliser les dialogues entre théorie et pratique. Outre la **sia**, les membres fondateurs incluent la Société des éditions des associations techniques universitaires (SEATU), la Ville de Zurich, la Principauté du Liechtenstein et la Canton de Bâle-Ville.

Joris Van Wezemael, directeur de la Fondation de recherche sur les concours

SITE INTERNET DU GROUPE DES INGÉNIEURS CIVILS EN FRANÇAIS

Depuis le début du mois d'avril de cette année, le site Internet du groupe professionnel des ingénieurs

civils (GPI) est disponible en français et en allemand.

La version française a profité de la révision complète du site. La structure de navigation est devenue sensiblement plus simple alors que les informations concernant les activités et les membres du GPI ont été actualisées.

La nouvelle mise en forme du site doit permettre d'améliorer la communication interne et externe. Dès maintenant, les invitations et procès-verbaux de toutes les séances du GPI sont consultables sur la partie du site réservée aux membres.

Le BGI se réjouit d'avance des visites que vous ferez de son nouveau site.

Claudia Schwalfenberg

SIA 281 – REGISTRE LÉS D'ÉTANCHÉITÉ

La commission SIA 281 « Lés d'étanchéité à base de bitume et bitume-polymère » publie deux fois par année une liste des lés d'étanchéité à base de bitume et bitume-polymère, pour lesquels, à la demande des fabricants concernés, un rapport de contrôle sur les examens entièrement réussis selon SIA 281 et SIA 281/1 est disponible. Le rapport de contrôle ne date pas de plus d'une année au moment de son intégration dans la liste. Celle-ci est disponible à partir du site <www.sia.ch/forum/showthread.php?t=192>

(SIA)



IKEA Aubonne, Constr. mét. R. Morand SA

Façades suspendues

pour une:

- meilleure isolation thermique
- protection solaire optimale
- isolation phonique améliorée
- excellente esthétique

**GLASTECH
STEINMANN**
votre spécialiste verrière

GLASTECH Steinmann AG
Bahnhofstrasse 272, 8623 Wetzikon
Tel. 044/931.30.60, Fax -61
www.glastech.ch, info@glastech.ch

Les chauffages à bois modernes sont propres!

En achetant aujourd'hui un chauffage à bois, vous n'atteignez de loin pas les valeurs limites concernant les particules fines! Est-ce que se chauffer à l'énergie respectueuse du climat vous laisse froid? Tél. 021 320 30 35 ou www.energie-bois.ch

